



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2019 N°25
18 avril 2019

- Arrêté du 16 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat, branche voies navigables et ports maritimes P 2
- Arrêté du 16 avril 2019 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat, branche voies navigables et ports maritimes P 4

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la transition
écologique et solidaire**

Arrêté du 16 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat, branche voies navigables et ports maritimes.

Le directeur général de Voies navigables de France

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2012-77 du 27 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir au directeur général de Voies navigables de France ;

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat (Echelle de rémunération C.3.) dans la branche « Voies navigables, ports maritimes ».

Article 2

Le nombre total de postes offerts et leur répartition seront précisés ultérieurement par un arrêté modificatif.

Les centres d'examen seront situés auprès des Directions territoriales suivantes :

- Direction territoriale du Bassin de la Seine,
- Direction territoriale Centre – Bourgogne,
- Direction territoriale Nord Est,
- Direction territoriale Nord / Pas-de-Calais,
- Direction territoriale Rhône – Saône,
- Direction territoriale Sud – Ouest.

Article 3

Le calendrier du concours est le suivant :

- Date limite d'inscription au concours : le jeudi 16 mai 2019.
- Date de l'épreuve écrite : le jeudi 06 juin 2019 de 13h30 à 16h30.
- Date de l'épreuve orale : du 09 au 12 septembre 2019.

Article 4

L'organisation matérielle du concours est confiée à la directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nancy qui en assurera la publicité.

Article 5

Le directeur des Voies navigables de France et la directrice du Centre de valorisation des ressources humaines de Nancy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 16 avril 2019

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice des ressources humaines et des moyens,


Corinne de La Personne.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Arrêté du 16 avril 2019 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat, branche voies navigables et ports maritimes

Le directeur général de Voies navigables de France

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 autorisant l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat, branche voies navigables et ports maritimes ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nancy ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat - branche voies navigables et ports maritimes, ouvert au titre de l'année 2019 est fixée comme suit :

Président :

- Monsieur VACHERAT Philippe, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état – DT Nord-Est

Président suppléant :

- Monsieur HOFF François, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état –DT Nord-Est

Membres du jury

- Monsieur GEORGE Christian, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état – DT Nord-Est
- Monsieur MORETTO Christian, Technicien supérieur en chef du développement durable – DT Sud-Ouest
- Monsieur BEDEAUX Bruno, Technicien supérieur en chef du développement durable – DT Rhône Saône
- Monsieur GUYOT Laurent, Technicien supérieur en chef du développement durable – DT Nord-Est
- Madame BILAND Céline, Technicienne supérieure principale du développement durable – DT Nord-Est
- Madame LUDWIG Sylviane, Technicienne supérieure du développement durable – DT Nord-Est
- Monsieur LETT Jean, Technicien supérieur en chef du développement durable – CEREMA 67
- Monsieur REHM Bernard, Technicien supérieur en chef du développement durable – DREAL GE 67
- Monsieur MEYER Yann, Technicien supérieur en chef du développement durable – DREAL GE 67
- Madame SIMONNOT Karine, Attachée HC d'administration de l'état – DT Centre Bourgogne
- Monsieur POIRSON Eric, Attaché principal d'administration de l'état – DT Rhône Saône
- Monsieur DRAHON Adrien, Technicien supérieur principal du développement durable – DT Rhône Saône
- Monsieur STOURM Pascal Ingénieur des travaux publics de l'état – CVRH de Nantes

Article 2

Le directeur des Voies navigables de France et la directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nancy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 16 avril 2019

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice des ressources humaines et des moyens,


Corinne de La Personne